

Intervention de Margie SUDRE

Réunion décentralisée de l'Intergroupe Tourisme en Corse

(...) Comme vous le savez, je suis une élue de la circonscription Outre-mer. J'ai également été Présidente du Comité du Tourisme Réunionnais. Par conséquent, je suis tout particulièrement sensible aux problématiques touchant à la fois les régions ultrapériphériques et insulaires. Pour ces raisons, j'ai tout de suite été séduite par la proposition de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse d'organiser une réunion autour du tourisme insulaire, des méthodes d'évaluation de la situation du tourisme dans les îles ainsi que du dynamisme des petites et moyennes entreprises du secteur en faveur de l'innovation.

Le Professeur RUGGIERI ainsi que Sylvia GAUCI sont des experts sur ces questions. Je leur laisserai donc le soin de nous parler précisément de ces thèmes. Pour ma part, en tant que Présidente de l'Intergroupe Tourisme, j'aimerais évoquer la place du tourisme en Europe et vous parler également des activités que notre Intergroupe a menées, durant toute la présente législature. Ce cadre général nous permettra de profiter pleinement des enseignements qui nous seront délivrés par nos orateurs.

Quelle est la place du tourisme dans les institutions européennes?

a) Commençons par la base juridique initiale

Le Traité instituant la Communauté européenne ne comporte jusqu'ici **aucune partie spécifiquement consacrée** au tourisme, qui est une **compétence exclusive** des Etats membres. Cela étant, le Traité de Maastricht permet à la Communauté de **prendre des mesures** dans ce domaine, afin de **réaliser les grands objectifs de convergence** qu'elle s'est fixés, comme la croissance économique et l'emploi, la cohésion économique et sociale, l'amélioration de la qualité de la vie et le développement durable. S'il n'existe pas une politique commune du tourisme, il existe une «**approche coopérative**», cette dernière ne visant en aucun cas l'harmonisation.

En revanche, **par sa nature transversale, le tourisme est concerné par un grand nombre de politiques communes** telles la libre circulation des personnes, des marchandises et des services, la protection des consommateurs, l'environnement, les transports, et la politique régionale, et son impact positif sur l'amélioration des infrastructures.

b) Quels sont les progrès apportés par le Traité de Lisbonne?

Le Traité de Lisbonne donne **de nouvelles compétences à l'Union européenne** en matière de tourisme, qui entrent dans les **catégories des « actions d'appui, de coordination ou de complément »**.

Grâce à ce Traité, la politique du tourisme bénéficiera **d'une base juridique spécifique sous la forme du nouveau titre XXI «Tourisme»**. Le nouvel article 176 B prévoit notamment que l'Union **complète l'action des États membres** dans le secteur du tourisme, notamment en promouvant la compétitivité des entreprises de l'Union ainsi qu'en favorisant la coopération des Etats membres dans ce secteur, par l'échange de bonnes pratiques.

C'est la **codécision** avec le Parlement et la majorité qualifiée au Conseil qui s'appliquera dès la mise en œuvre du Traité. Cela constitue une avancée importante dans la mesure où à l'heure actuelle, seul le Conseil peut adopter des conclusions ou des résolutions. Par contre, pour tous les autres textes législatifs transversaux, l'Union ne pourra pas conduire l'adoption de textes législatifs ni d'harmonisation. **Le tourisme demeure une compétence des Etats membres.**

= En d'autres termes, l'avancée permise par le Traité de Lisbonne indique une **reconnaissance du tourisme** comme domaine permettant de concourir aux grands objectifs de l'Union européenne. Cette nouvelle base juridique aurait dû **consolider la position de l'UE en tant que première destination touristique au monde**. Le Non Irlandais représente un coup d'arrêt et nous ne pouvons être que dans l'expectative du résultat du prochain référendum, prévu d'ici la fin de l'année.

c) Quelles sont les responsabilités des Institutions européennes en matière de tourisme?

- *En ce qui concerne la Commission européenne:* L'unité Tourisme appartient à la **DG Industrie** qui offre une approche compétitivité. Etant donné le caractère transversal du sujet, d'autres Directions générales de la Commission sont bien évidemment concernées.

- *En ce qui concerne le Parlement européen:* le secteur touristique est traité par la **commission des Transports et du Tourisme** qui s'intéresse tout particulièrement à l'avenir du tourisme européen et à sa reconnaissance politique au sein des institutions communautaires. Bien sûr, d'autres commissions parlementaires peuvent traiter de sujets ayant trait au tourisme comme la commission du marché intérieur (rapport MANDERS sur la protection des consommateurs en ce qui concerne l'utilisation des biens à temps partagé, octobre 2008) ou bien la commission de la politique régionale (rapport MADEIRA sur le tourisme dans les régions côtières, décembre 2008).

Qui dit Parlement européen et tourisme dit bien évidemment Intergroupe Tourisme. Je vais y revenir dans un instant.

Actions développées par la Commission européenne en matière de tourisme

a) Tout d'abord, un soutien indirect : les programmes-cadres de Recherche et Développement (PCRD)

Si le tourisme ne peut relever des compétences directes de la Commission, il peut cependant **indirectement** rentrer sous sa capacité d'action à travers les **programmes-cadres**. C'est bien la qualité transversale du tourisme qui est ici concernée.

Ainsi, sur la **période 2000-2006**, des aides financières ont été allouées dans le cadre des Fonds structurels à des projets de promotion du tourisme, à travers la contribution au développement régional et à l'emploi, comme vous le savez certainement.

Le 7^e PCRD, intitulé "Bâtir l'Europe de la connaissance", pour la période 2007-2013 se situe dans la continuité de la stratégie de Lisbonne visant à renforcer la croissance et l'emploi de l'Union européenne. Si l'on prend par exemple le programme <http://europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/i23026.htm> "Coopération", qui a pour objectif de **renforcer les liens entre l'industrie et la recherche dans un cadre transnational**, on s'aperçoit que le tourisme est concerné par au moins deux des domaines d'action couverts par le programme (transport et environnement) et **ainsi bénéficié des retombées politiques.**

b) Ensuite, viennent les programmes et initiatives

Concernant les programmes lancés par la Commission, on peut citer le dernier en date, lancé en 2006 : le **projet EDEN, les "destinations européennes d'excellence"**. Ce projet vise la promotion de destinations européennes émergentes et offre un soutien financier à celles où le développement touristique est à même de garantir la durabilité sociale, culturelle et environnementale. La Commission **facilite aussi la création de réseaux** entre les destinations récompensées, en vue d'encourager les échanges de bonnes pratiques au niveau européen.

Parallèlement, en décembre 2007, le projet a été transformé en une action préparatoire qui couvre la période 2008-2010. Son but est de faire naître une conscience de la diversité du tourisme européen, notamment des **destinations émergentes** afin de **rééquilibrer les flux touristiques en Europe**.

Il faut également mentionner la promotion des destinations touristiques européennes à travers le programme des **capitales européennes de la culture**, depuis 1985. L'objectif est de mettre en valeur un patrimoine culturel commun et contribuer au dialogue entre les citoyens européens et leurs cultures. Chaque année, une ville se voit en effet décerner le titre sur la base d'un projet ayant trait à la dimension européenne de la manifestation. L'UE peut financer le projet global à hauteur de 60%. En 2013, la France et plus particulièrement Marseille, seront à l'honneur. Enfin, la Commission européenne a mis en place depuis 2006 un **portail européen de promotion de l'Europe** (« visiteurope.com »). Ce portail est un point d'entrée en quatre langues vers les sites de promotion des différentes organisations nationales de tourisme mais fournit également des informations pratiques sur l'Europe (tels que transports, météo, calendrier) ainsi que des recommandations sur « où aller? » et « que faire? », par thèmes (sport, culture, gastronomie, événements spécifiques).

c) Enfin, les travaux d'expertise et autres forums

Fin 2004, la Commission a monté un groupe de travail : le **groupe de durabilité touristique**. Cette initiative vise à **élaborer un cadre** détaillé pour la mise en place d'actions par secteurs spécifiques, en incluant un calendrier prévisionnel pour leur réalisation. Par ailleurs, le groupe aura pour mission d'**évaluer** régulièrement la mise en place des mesures ainsi prévues et enfin il sera chargé de fournir des valeurs aux acteurs de terrain.

Il est à noter également que la Commission peut tenir un **rôle de coordinateur** en organisant la rencontre entre les acteurs du tourisme européen. Par exemple, chaque année est organisé un **forum du tourisme européen**, en vue d'initier le rapprochement entre les acteurs européens du tourisme. Le premier s'est tenu en 2002 à Bruxelles et le dernier a eu lieu en septembre 2008, à Bordeaux.

A présent, j'aimerais vous parler de l'Intergroupe Tourisme, que je préside depuis 2004.

Quel est le programme de l'Intergroupe Tourisme et les actions que nous avons développé?

a) En ce qui concerne le programme

L'Intergroupe Tourisme, réactivé en décembre 2004 après les dernières élections européennes, se réunit de **manière informelle** pour débattre de questions intéressant le tourisme. Regroupant une centaine de Députés européens, **toutes nationalités et tendances politiques confondues**, cet intergroupe a **pour objectif d'analyser le tourisme en Europe sous ses aspects social, économique et culturel**.

Vous êtes bien placés pour savoir que le tourisme est la **première activité économique mondiale** et représente au sein de l'Union européenne 13,5% du PIB et occupe directement plus de 9 millions de personnes.

Si l'Europe demeure la principale destination touristique des pays tiers, nous devons faire face à une **concurrence accrue**. La part du marché européen n'a cessé de s'éroder au cours de ces vingt dernières années, et il appartient au Parlement européen de faire des **propositions pour remédier à ces difficultés**, et soutenir un secteur économique déterminant en termes d'emplois et de potentialités de développement pour de nombreuses régions européennes.

Le but de l'Intergroupe est de mener à bien ce **travail de proposition en collaboration avec les différents acteurs de la filière** ainsi que de proposer une stratégie constructive à moyen et long terme.

b) En ce qui concerne les actions

Les sujets examinés sont variés et ont permis d'auditionner de nombreux experts. Nous avons tenté de suivre au plus près l'actualité afin de sensibiliser nos collègues et apporter des pistes de réflexion.

1) En **avril 2005**, l'Intergroupe a débattu des **nouvelles perspectives et défis pour un tourisme européen durable**. Parmi les invités, Luis QUEIRO, Député européen et rapporteur ainsi que Pedro ORTUN, Directeur à la DG Industrie de la Commission européenne.

2) En **juin 2005**, nous avons discuté de l'**impact du projet de directive Services sur le tourisme européen**. Nous avons pu recevoir Margot FROEHLINGER, Chef d'Unité à la DG Marché intérieur de la Commission européenne.

3) En **octobre 2005**, la **sécurité aérienne** a été mise à l'honneur. Nous avons pu débattre de la mise en place d'une liste noire européenne. Parmi les invités, Roberto SALVARANI, Chef d'Unité Environnement et Sécurité aérienne, DG Transports de la Commission européenne et Patrick GOUDOU, Directeur de l'Agence européenne pour la sécurité aérienne.

4) En **avril 2006**, le **rôle du rail pour le tourisme européen** a été examiné.

5) En **juin 2006**, l'accent a été mis sur la **saisonnalité et le tourisme**. Christoph LEITL, Président de la Chambre fédérale économique autrichienne et Egbert HOLTHUIS, Chef de l'unité Tourisme de la DG Emploi de la Commission européenne, étaient présents.

6) En **mars 2007**, nous avons débattu de la **santé dans le secteur du tourisme**. Nous avons accueilli Markos KYPRIANOU, le Commissaire en charge de la Santé et Bernd GEYER, Président d'Hotrec.

7) En **juin 2007**, le sujet a été **Environnement et compagnies aériennes: coûts et bénéfices pour un tourisme durable**. Gabor VERECZI, Directeur-adjoint à l'Organisation Mondiale du Tourisme est intervenu, de même que Francis MORGAN, membre du cabinet du Commissaire Barrot et Fabio GAMBÀ, Secrétaire-Général adjoint de l'association européenne des compagnies aériennes (AEA).

8) En **novembre 2007**, nous avons parlé des **catastrophes naturelles et de leur impact sur le tourisme**. Le Secrétaire d'Etat français chargé de la consommation et du tourisme, Luc CHATEL, s'est exprimé à cette occasion.

9) En **mai 2008**, le sujet a porté sur l'**élargissement et les défis pour un tourisme européen durable**. Marjan HRIBAR, Directeur général de la Direction Tourisme, au Ministère de l'économie slovène, est intervenu.

10) Le dernier Intergroupe s'est tenu le **18 février dernier**, avec comme thème l'**impact de la crise économique mondiale sur le secteur du tourisme**. Le Président du Syndicat national des agences de voyage, Georges COLSON, m'a fait l'amitié de participer à cette rencontre.

L'**impact** des intergroupes est difficile à mesurer. A la différence des commissions parlementaires, ce ne sont pas des organes officiels. En pratique, ils n'ont pas la possibilité de faire des rapports, ou des résolutions. L'impact est plus sur le long-terme, et sur le travail de sensibilisation réalisé auprès de nos collègues. Notre travail pourra porter ses fruits lorsque, au moment du vote d'un rapport, nous réactivons nos contacts afin d'obtenir des appuis à notre position.

L'avenir de l'Intergroupe dans le cadre de la prochaine législature reste incertain. En effet, la dernière tendance du Parlement européen est **de vouloir limiter les moyens attribués aux intergroupes**, que ce soit pour les salles ou l'interprétation. Par ailleurs, si le Traité de Lisbonne est adopté, c'est au sein de la commission responsable qu'il conviendra de faire porter nos efforts, le tourisme devenant grâce à ce Traité une compétence européenne d'appui et de coordination.

J'aimerais enfin ajouter que toutes les informations utiles au sujet de l'Intergroupe Tourisme sont disponibles sur mon site, www.margiesudre.eu, de même que toutes mes activités en rapport avec le tourisme (conférence, notes etc).

Que faire pour une meilleure prise en considération du tourisme ?

Seul le Traité de Lisbonne, malgré ses limites, permettra de faire évoluer la situation vers une plus grande prise en compte du tourisme. A long-terme, l'Union européenne ne sera probablement pas appelée à avoir plus de pouvoirs en matière de tourisme. Je doute même que le tourisme soit un jour une compétence partagée, les Etats membres refusant de céder leur prérogative et la Commission européenne étant parfaitement satisfaite de son rôle d'appui.

Au-delà des avancées institutionnelles, une meilleure prise en considération du tourisme passera par la poursuite du travail de "lobbying" des différentes parties prenantes. Au niveau national, le Ministre en charge ainsi que ses services seront des acteurs-clés. Les Députés nationaux jouent et joueront un grand rôle comme vecteur de répercussion des préoccupations du secteur.

La **Présidence tchèque** de l'Union européenne a établi un programme de travail chargé avec des priorités précises (relance économique, politique énergétique et élargissement). Ainsi, le tourisme n'est donc pas une priorité en tant que telle. La seule avancée qui puisse être espérée est la **poursuite du processus de ratification du Traité de Lisbonne** ainsi que son application, espérée pour 2010. Espérons que les gages donnés aux Irlandais soient suffisants pour les convaincre.
(...)

Margie SUDRE est Présidente d'Intergroupe Tourisme, député européen et conseiller régional de La Réunion